

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mireille Prémont

<https://www.cadre21.org/membres/59da5c5742a95b5be4668801>

Date d'obtention : 2020-11-20 18:20:52

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Prendre connaissance de la problématique vécue par l'élève ou le témoin

Remplir ensemble une grille d'évaluation Sexto pour connaître la nature, l'intention et l'étendue de la situation.

Si je viens de rencontrer un témoin, aller rencontrer la victime pour lui expliquer la méthode Sexto et avoir sa version des faits, sans oublier la remise de son cellulaire. En aucun cas, je dois tenter de voir ou de recevoir les images ---» infraction criminelle

S'il y a plusieurs témoins, faire des rencontres séparément, faire la grille avec chacun.

Si elle collabore, remplir une grille Sexto avec elle. Rassurer la personne en lui expliquant la suite des choses, comme la remise de son cellulaire par le service de police..

Si elle ne collabore pas, j'appelle directement le service de police pour qu'ils prennent en charge le dossier.

Si l'instigateur est dans l'école, si je crois que ce n'est pas un acte malveillant, rencontre avec l'élève + remplir une grille d'évaluation. Je confisque le cellulaire tout en lui expliquant les étapes de la méthode Sexto. Appel ensuite le service de police pour le suivi du dossier.

Si je pense à un acte malveillant, je ne remplie pas de grille avec l'instigateur, mais confisque tout de même le cellulaire et le remet au service de police

Si l'instigateur ne fait pas partie de nos élèves, référer directement au service de police pour aller porter plainte.

Se rappeler que nous ne sommes mandataire du service de police

Même si c'est un cas de récidive, on remplit une grille quand même pour connaître la situation actuelle.

Si, après avoir rempli la grille, je juge que ce n'est pas un cas de pornographie juvénile, je gère le dossier avec notre régie interne et je m'assure de stopper la propagation. Il n'est pas nécessaire de communiquer avec le service de police car il n'y a pas d'infraction criminelle.

**Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?**

Je dirais que les trois mises en situations m'ont fait réfléchir sur les premiers réflexes que j'ai, en intervention, dans la vie de tous les jours.

Je retiens que la mise en place de la méthode Sexto va faciliter le travail de chacun et que l'on évitera d'aller trop vite dans la judiciarisation du dossier.

La grille d'évaluation sera facilitante, puisque dans les 3 mises en situation, c'est à partir de cela que la décision des interventions s'est basée.

Qu'il faut prendre tout le temps nécessaire avec chacun pour s'assurer d'avoir le portrait le plus réaliste de la situation, afin de faire les bons choix pour la suite

J'ai envie de dire que peu importe la situation de sextage, je pourrai toujours compter sur la collaboration des autres intervenants (ayant eu la formation) et du service de police pour m'aider à prendre les bonnes décisions.

J'ai retenue que la relation d'aide que je peux apporter aux jeunes dans cette situation est plus bénéfique avec la méthode Sexto, que peut-être la façon qu'on m'a enseigné il y a de ça quelques années.

Je retiens aussi toute l'aide que je peux fournir aux parents et autres élèves qui ne comprennent pas bien la portée de ce phénomène.

**Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?**

Pour moi, je crois que l'étape la plus délicate de la méthode Sexto est la rencontre de la victime ou de l'instigateur. Je m'explique. Je suis quelqu'un qui aime tout savoir, pour bien comprendre les choses. Je questionne beaucoup pour me faire un portrait exacte des situations. J'ai des élèves qui voudraient tout me montrer et tout m'envoyer par courriel. L'étape de la rencontre de William dans le cas 2, sur le fait que la photo n'est pas de la pornographie juvénile, m'a fait réfléchir à ce besoin de tout savoir. Dans ma jeune carrière, je ne crois pas avoir vu ou reçu d'images/photos touchant la pornographie juvénile, mais ça reste que dans l'hypersexualisation des jeunes, j'ai la crainte de me mettre dans le trouble contre mon gré. De saisir des cellulaires ou autres objets électroniques ne me dérange pas dans la mesure que j'aide la police à faire son travail avec mes données. Mais j'avoue que de stopper la propagation sera peut-être un défi pour moi.